



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 96514

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prochaine réforme de l'instruction à domicile. Plusieurs points apparaissent problématiques dans les propositions du ministère, selon plusieurs familles. Premièrement, concernant le lieu du contrôle de l'instruction : le choix appartiendrait à l'administration, et les familles ne pourront le refuser. Se pose dès lors la question de l'intérêt réel des enfants, qui risquent de se trouver dans un lieu inconnu, avec des difficultés organisationnelles, dans le cadre d'un contrôle de connaissances déjà stressant. Deuxièmement, concernant l'application des cycles aux enfants instruits à domicile : un décret préciserait la nécessité d'une progression continue dans tous les domaines du socle, se référant aux attendus de fin de cycles pour la vérification de l'enseignement. Il prévoirait également la soumission des enfants à des exercices écrits ou oraux systématiques. Une telle mesure remettrait évidemment en cause la liberté d'instruction (aujourd'hui, article L. 131-2 du code de l'éducation), ne respecte pas le rythme de l'enfant, et contraint fortement les parents dans leurs choix éducatifs et pédagogiques. De telles modifications nécessitent des précisions, et les familles ont besoin de garanties. La hausse de l'instruction à domicile ces dernières années reflète les insuffisances du système éducatif français, et les problèmes de notre école publique (harcèlement, faible mixité sociale...). Aussi, il pourrait être utile sur cette question, avant tout projet de réforme, de réaliser d'abord un bilan de l'instruction à domicile, et comprendre pourquoi les familles faisant ce choix se multiplient. Il manque des études, des chiffres, des bilans, des clés de compréhension pour agir sur la question. Elle souhaite connaître son analyse sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96514

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5228

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)